MEUBLÉS DE TOURISME

GUIDE DU CLASSEMENT

www.pro.portovecchio-tourisme.corsica

UN ATOUT : LA QUALITÉ

Le classement des locations saisonnières est un atout conséquent pour promouvoir son hébergement et en garantir sa qualité.

Ce classement repose sur une charte qualitative exigeante et permet aux touristes de séjourner dans des conditions d'accueil et de confort reconnues au niveau national.

LES GRANDS PRINCIPES DU CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

Le classement est volontaire et valable 5 ans, délivré par la Collectivité de Corse.
La visite d'inspection sera effectuée par l'Office de Tourisme Intercommunal de Porto-Vecchio, organisme agréé pour classer les meublés sur son territoire de compétence selon l'arrêté du 24 novembre 2021 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme.
Cette demande de classement de meublés n'est pas subordonnée à une offre commerciale.
Le classement de 1 à 5 étoiles porte sur 3 catégories de critères :

- Équipement et aménagement
- Services aux clients
- Accessibilité et développement durable

Pour obtenir le classement dans la catégorie demandée, il suffit d'atteindre le nombre de points - obligatoires et à la carte - définis pour la catégorie visée :

- Au moins 95% des points obligatoires de la catégorie de classement visée. Tout point obligatoire perdu, dans la limite des 5% tolérés, devra être compensé par trois fois plus de points à la carte ;
- Et respectivement 5%, 10%, 20%, 30%, 40% des points à la carte pour les catégories 1, 2, 3, 4 et 5 étoiles.

Avant toute demande de classement de meublé, consultez le tableau des critères à satisfaire pour les 5 catégories de 1 à 5 étoiles, fourni avec ce dossier.

LA MARCHE À SUIVRE

Le propriétaire du meublé ou son mandataire commande la visite de classement auprès de l'Office de Tourisme de Portivechju par téléphone, mail ou courrier.

Avant la prise de rendez-vous, vous devez remplir et nous retourner les documents suivants :

- Le **bon de commande** de la visite,
- Le **règlement**,
- L'**état descriptif** (un exemplaire par unité d'habitation à classer).
- L'**ancien arrêté de classement**, s'il s'agit d'un reclassement (*document obligatoire*).

À réception du dossier complet, nous fixons ensemble une date de visite sur place. Toute demande de visite de contrôle sera satisfaite dans un délai de 3 mois maximum. Lors de la visite de contrôle, un rapport sera établi.
Le résultat de la visite est instantané.
L'Office de Tourisme de Portivechju se charge d'expédier le dossier, qui parviendra à l'ATC sous forme numérique.

Une fois votre dossier signé, l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) vous fera parvenir votre (vos) arrêté(s) de classement valable(s) 5 ans directement par e-mail, ou à défaut par voie postale.
Nous archivons les dossiers de classement et pouvons, à votre demande, vous le(les) transmettre par e-mail.

TARIFS DES VISITES

VOTÉS PAR DÉLIBÉRATION N°156-17 DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME DE PORTO-VECCHIO EN DATE DU 2 FÉVRIER 2017.

LE COÛT VARIE EN FONCTION DU NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION

Par unité d'habitation :

- 1 à 2 pièces = 250 € + barème kilométrique
- 3 à 4 pièces = 300 € + barème kilométrique
- 5 pièces et + = 350 € + barème kilométrique

Tarifs dégressifs pour plusieurs meublés à classer (même lieu, même propriétaire et même jour de visite) 100 % du prix unitaire pour le 1er meublé (l'unité la plus grande sera prise comme référence), puis 50 % du prix unitaire pour chaque logement suivant.

Barème kilométrique :

- Gratuit sur la commune de Porto-Vecchio
- +20 € pour un trajet de moins de 50km A/R
- +35 € pour un trajet de 51km et + A/R

Les tarifs comprennent la visite et le traitement des dossiers.
La visite de classement se règle obligatoirement à l'avance, et est à joindre au dossier lors de son dépôt à l'Office de Tourisme de Portivechhju.

À SAVOIR

AVANTAGE FISCAL À SE FAIRE CLASSER

Pour les loueurs dont le meublé est classé « meublé de tourisme», qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 176 200 €, le revenu imposable est de 29% du chiffre d'affaires (contre 50% pour un meublé non classé avec un revenu inférieur à 72 600 €). Article 50-0 du Code Général des Impôts.

RÉCLAMATIONS

À réception de votre arrêté de classement, vous disposez de 15 jours pour porter réclamation par écrit auprès de notre organisme à l'adresse : classement@oti-sudcorse.com.
A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis pour une durée de 5 ans.
L'OTI s'engage à apporter une réponse à toute réclamation reçue dans les 15 jours.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

L'OTI de Portivechju s'engage à la confidentialité des données concernant les informations recueillies au cours de la visite hormis celles nécessaires au classement.

DROIT DE PROPRIÉTÉS

L'OTI de Porto-Vecchio s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles ne servent uniquement qu'au traitement de votre dossier de demande de classement en meublé de tourisme. Ces données sont conservées pour un délai de 5 ans (durée du classement).
Vous disposez un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant en contactant l'OTI de Portivechju.

En cas de classement impossible dû à un manquement de points, la visite est due. Vous avez la possibilité de commander une nouvelle visite une fois les modifications faites (voir tarif). La visite doit s'effectuer obligatoirement en présence du propriétaire ou de son mandataire.
Attention : prévoir 1 heure de visite par unité.

Vos référents techniques

Mme Tatiana BORNEA
Mr Arnaud PIERONI

CONTACT : 04 95 70 09 58
classement@oti-sudcorse.com

Pour plus de renseignements

Toutes les informations relatives au classement des hébergements touristiques sont disponibles sur le site d'ATOUT France.

HTTPS://WWW.CLASSEMENT.ATOUT-FRANCE.FR

L'Agence de Tourisme de la Corse (ATC) inscrit gratuitement tous les meublés à jour de leur classement sur son site grand public www.visit-corsica.com

Pour gagner des points, pensez à quelques gestes éco...

Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie (ampoules basse consommation, double vitrage, isolation des murs, etc...)	2 POINTS
Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire.	2 POINTS
Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau (double chasse, mousseurs, etc...)	2 POINTS
Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire.	2 POINTS
Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire.	2 POINTS
Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement (charte écotourisme, sensibilisation à la l'économie d'eau).	3 POINTS
Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement.	3 POINTS

... mais pensez aussi :

À LA PROPRETÉ : pas de salissures incrustées, moisissures, traces de calcaire, etc.

ET AU BON ÉTAT : pas de carreaux cassés, de joints noircis, de mobilier cassé, rouillé, de peintures passées, de faïences ou carreaux cassés, de traces d'humidité, de mobilier usagé et non restauré, etc...

DES TOILETTES ET SALLES D'EAU, DES SOLS, MURS ET PLAFONDS DOIVENT ÊTRE EN BON ÉTAT ET PROPRES.

LA LITERIE, LA CUISINE ET LES ÉQUIPEMENTS DOIVENT ÊTRE ÉGALEMENT EN BON ÉTAT ET PROPRES.

Un maximum de 25 points peut être attribué si toutes les pièces sont dans un état de propreté et d'entretien maximum.

POUR TOUTE VISITE PROGRAMMÉE, MERCI DE NOUS PRÉVENIR EN CAS D'EMPÊCHEMENT

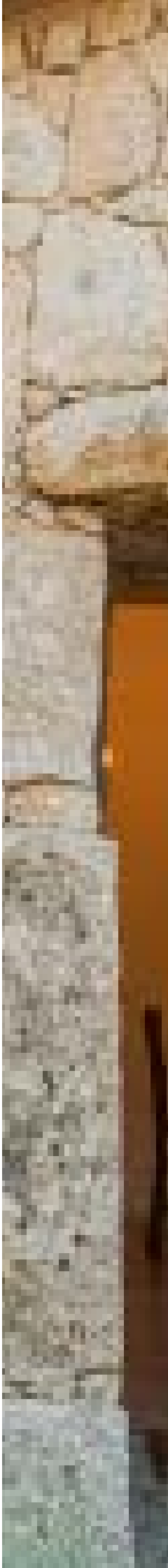

DOCUMENTS ANNEXES À NOUS RETOURNER

PORTIVECHJU turisimu

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD CORSE

DEMANDE DE CLASSEMENT

À retourner à
OTI de Porto-Vecchio - BP 92 – Rue Général Leclerc – 20538 Porto-Vecchio Cedex
Tél. : 04 95 70 09 58 – Fax : 04 95 70 03 72
classement@oti-sudcorse.com

Nom du propriétaire : .....

Adresse du propriétaire : .....
.....
.....

Adresse du meublé : .....
.....
.....

Tel. du propriétaire : .....

Mail du propriétaire : .....

Nom du mandataire (le cas échéant) : .....

Mail du mandataire (le cas échéant) : .....

Nombre de logements à visiter : .....

(Vous pouvez nous contacter pour calculer le coût de votre visite) :

Ci-joint un chèque de ..... € à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

□ J'autorise l'OTI de Porto-Vecchio à envoyer directement le dossier de classement de mon meublé à l'Agence de Tourisme de la Corse.

□ J'ai lu et j'accepte les conditions énnoncées dans le guide du classement des meublés de tourisme (Version 1 de juin 2026).

□ Je certifie fournir un état descriptifcomplété et conforme à la réalité par hébergement.

Date : ..... Signature du propriétaire :

PORTIVECHJU turisimu

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD CORSE

DEMANDE DE CLASSEMENT
BON DE COMMANDE

L'Office de Tourisme Intercommunal de Porto-Vecchio, organisme agréé par Afnor afin d'effectuer les visites de contrôle des meublés de Tourisme, pourra effectuer ces visites en vue de l'obtention du classement ministériel de ces hébergements.

- Ce que comprend la prestation : la visite et le traitement des dossiers.
- Marche à suivre pour un classement : consulter le flyer d'information.
- Durée de la visite de contrôle : minimum 1 heure par visite.
- Coût de la prestation : Le coût de la visite varie en fonction du nombre de pièces de l'hébergement :

Par unité d'habitation :

Pour information : nombre de pièces = Salon + nombre de Chambres

- 1 à 2 pièces = 250 € + barème kilométrique
- 3 à 4 pièces = 300 € + barème kilométrique
- 5 pièces et + = 350 € + barème kilométrique

Tarifs dégressifs pour plusieurs meublés à classer (même lieu, même propriétaire et même jour de visite) :

- 100% du prix unitaire pour le 1er meublé (l'unité la plus grande sera prise comme référence)
- 50% du prix unitaire pour chaque logement suivant

Barème kilométrique :

- Gratuit sur la commune de Porto-Vecchio
- +20 € pour un trajet de moins de 50 km aller/retour
- +35 € pour un trajet de 51 km et + aller/retour

Calculez le coût de votre demande de classement :

	Nombre de pièces	Tarifs	Montant
1er meublé	1 à 2 pièces	250 €	
	3 à 4 pièces	300 €	
	5 pièces et plus	350 €	

	Nombre de pièces	Quantité	Tarifs	Montant
Meublés suivants	Nombre de meublés de 1 à 2 pièces		x 125 €	
	Nombre de meublés de 3 à 4 pièces		x 150 €	
	Nombre de meublés de 5 pièces et plus		x 175 €	

Barème kilométrique	
Total à régler	

PORTIVECHJU turisimu

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD CORSE

DEMANDE DE CLASSEMENT
ÉTAT DESCRIPTIF & CONDITION DE LOCATION
(1 exemplaire par hébergement)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

S'il s'agit d'un particulier

Civilité : Madame Monsieur

Nom et prénom : .....

Statut (loueur, mandataire, propriétaire, autre) : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel. 1 : ..... Tel. 2 : .....

Courriel : .....

S'il s'agit d'une personne moral

Raison sociale de l'entreprise : .....

Forme juridique : .....

Numéro de SIRET : ..... Code APE : .....

Civilité : Madame Monsieur

Nom et prénom du représentant légal : .....

Qualité (gérant, directeur, mandataire, autre) : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel. 1 : ..... Tel. 2 : .....

Courriel : .....

IDENTIFICATION DU LOGEMENT

Le cas échéant, dénomination commerciale du meublé : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

NATURE DE LA DEMANDE

Classement actuel : □ Non classé □ 1* □ 2* □ 3* □4* □ 5*

Classement demandé : □ 1* □ 2* □ 3* □ 4* □ 5*

PORTIVECHJU turisimu

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD CORSE

DESCRIPTIF DU LOGEMENT

Superficie totale du logement : ..... m²
Nombre de pièces d'habitation (hors salles d'eau et cuisine) : .....
Capacité d'accueil maximale du logement : .....
Construction : ☐ neuve ☐ récente ☐ ancienne (+ de 10 ans)
Type de logement : ☐ appartement ☐ studio ☐ villa ☐ autre : .....
Le logement est-il dans un immeuble collectif ? ☐ oui ☐ non
Étage : ☐ RDC ☐ 1er ☐ 2ème ☐ 3ème ☐ 4ème et +
Mise en location : ☐ Toute l'année ☐ En saison
Accessible aux personnes handicapées à mobilité réduite ? ☐ oui ☐ non

ÉQUIPEMENT DE LA (DES) CHAMBRE(S) :

Dimension des lits : .....
.....
Nbre d'oreillers par pers : ☐ 1 ☐ 2 ou +
2 couvertures par lit : ☐ oui ☐ non
1 couette par lit : ☐ oui ☐ non
1 table de chevet par pers : ☐ oui ☐ non
Matelas et taies d'oreillers protégés par des alaises : ☐ oui ☐ non

TÉLÉPHONIE ET COMMUNICATION

Téléphone intérieur au logement : ☐ oui ☐ non
Si oui, n° : .....
Accès internet à haut débit : ☐ oui ☐ non

TÉLÉVISION ET ÉQUIPEMENT HI-FI

Télévision écran plat : ☐ oui ☐ non
Accès aux chaînes de la TNT : ☐ oui ☐ non
Possibilité d'accéder à des chaines internationales : ☐ oui ☐ non
Radio : ☐ oui ☐ non
Enceinte connectée : ☐ oui ☐ non
Mise à disposition d'un système de lecture vidéo (en ligne, lecteur DVD, etc...) ☐ oui ☐ non

ÉQUIPEMENT POUR LE CONFORT DU CLIENT

Présence d'une table intérieure avec assises correspondant à la capacité d'accueil du logement : ☐ oui ☐ non
Séjour équipé d'un canapé ou fauteuil avec table basse adapté à la capacité d'accueil du logement : ☐ oui ☐ non
Existence d'un système de chauffage dans chaque pièce (salles de bains comprises) : ☐ oui ☐ non
Climatisation ou rafraîchissement d'air (au minimum pièce principale et 1 chambre) : ☐ oui ☐ non
Lave-linge : ☐ oui ☐ non
Si oui, intérieur au logement : ☐ oui ☐ non
Sèche-linge : ☐ oui ☐ non
Si oui, intérieur au logement : ☐ oui ☐ non
Étendage ou séchoir à linge intérieur au logement : ☐ oui ☐ non
Ustensiles de ménage : ☐ oui ☐ non
(Seau, serpillière, balais, aspirateur, etc...)
Fer et table à repasser : ☐ oui ☐ non

ÉQUIPEMENT SALLE(S) D'EAU

Nombre de salle d'eau : ☐ 1 ☐ 2 ou +
Sèche-serviettes électrique : ☐ oui ☐ non
Sèche cheveux : ☐ oui ☐ non
WC intérieur au logement : ☐ oui ☐ non
WC séparé de la salle d'eau : ☐ oui ☐ non
Produit d'accueil : ☐ oui ☐ non
(Gel douche, shampoing, savon, etc...)
Produits écologiques : ☐ oui ☐ non

PORTIVECHJU turisimu

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD CORSE

ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE OU DU COIN CUISINE INTÉRIEUR AU LOGEMENT

Table de cuisson : nombre de foyer : □ 1 □ 2 □ 3 □ 4 et +

Type de table de cuisson : □ Vitrocéramique □ Induction □ Gaz

Four ou mini-four :	□ oui	□ non	Grille-pain :	□ oui	□ non
Four micro-onde :	□ oui	□ non	Lave-vaisselle :	□ oui	□ non
Cafetière :	□ oui	□ non	Poubelle fermée :	□ oui	□ non
Bouilloire :	□ oui	□ non	Ventilation, VMC :	□ oui	□ non
			Hotte aspirante :	□ oui	□ non

Autocuiseur, cuit vapeur ou robot de cuisine multifonction : □ oui □ non

2 équipements de petit électroménager supplémentaire : □ oui □ non

Réfrigérateur : □ oui □ non Congélateur / compartiment congélateur : □ oui □ non

Nombre de couverts non dépareillés : .....

Attention : référez-vous aux critères n°63 à 67 de la grille de classement afin de vous assurer que vous disposez des quantités suffisantes de vaisselle et matériel de cuisson.

ENVIRONNEMENT ET EXTÉRIEUR

Ascenseur (si appartement en étage) : □ oui □ non

Parking voiture :			Terrasse :		
Emplacement à proximité :	□ oui	□ non	Balcon + de 3 m² :	□ oui	□ non
Emplacement privatif :	□ oui	□ non	Terrasse ou jardin privé + de 8 m² :	□ oui	□ non
Garage ou abri couvert :	□ oui	□ non	Parc ou jardin : □ + de 50 m²	□ + de 200 m²	

□ Mobilier de jardin □ Barbecue ou plancha □ Piscine □ Piscine chauffée

Équipement léger de loisirs, détente, ou sport dédié au logement (billard, ping-pong, jeux de société, balançoire, etc.) : .....
.....
.....

Équipement aménagé de loisirs, détente, ou sport dédié au logement (jacuzzi, terrain de pétanque, salle de sport, tennis, etc.) : .....
.....
.....

Vue paysagère (mer, montagne, vue dégagée, etc...) : □ oui □ non

Accès immédiat à des activités (nature, culture ou sport) (- de 1 km) : □ oui □ non

Proche commerces, services et transports publics (- de 1 km) : □ oui □ non

PORTIVECHJU turisimu

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD CORSE

SERVICES PROPOSÉS

Accueil physique sur place :	□	oui	□	non
Présence d'une boîte à clé :	□	oui	□	non
Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client :	□	oui	□	non
Livret d'accueil à disposition du client :	□	oui	□	non
Draps proposés systématiquement par le loueur :	□	oui	□	non
Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur :	□	oui	□	non
Linge de table :	□	oui	□	non
Lits faits à l'arrivée proposé systématiquement par le loueur :	□	oui	□	non
Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande :	□	oui	□	non
Service de ménage proposé systématiquement par le loueur :	□	oui	□	non
Produits d'entretien mis à disposition :	□	oui	□	non
Produits d'entretien respectueux de l'environnement :	□	oui	□	non
Adaptateurs électriques pour prises étrangères :	□	oui	□	non
Animaux de compagnie admis :	□	oui	□	non
Site ou page internet dédiée au logement :	□	oui	□	non

Adresse du site internet ou de la page : .....
.....

Information d'accessibilité sur les supports de communication : □ oui □ non

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise en œuvre de réductions de consommation d'énergie :

□ Double-vitrage
□ Ampoules LED ou basse consommation
□ Panneaux solaires
□ Pompe à chaleur
□ Éclairage avec détecteur de présence
□ Isolation des combles et des murs
□ Contrôle automatique du chauffage
□ Équipements et appareils économes (Classe A)

Mise en œuvre de réductions de consommation d'énergie :

□ WC à double flux
□ Mousseurs sur les robinets
□ Robinets à double position
□ Stop-eau sur pommeau de douche
□ Régulateur de débit
□ Récupérateur d'eaux de pluie
□ Toilettes sèches
□ Piscine avec phyto-épuration

Tri sélectif (poubelles ou sacs de tri séparés) : □ oui □ non
Composteur : □ oui □ non

TABLEAU DE CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME (TOUTES CATÉGORIES)

... À consulter

Le tableau de classement liste sous forme de critères, l'ensemble des exigences pour chaque catégorie de classement de 1* à 5*, applicables avec un statut obligatoire (X) ou optionnel (O).

Ce tableau contient **133 critères**, qui sont regroupés en 3 chapitres

- Équipements - Aménagements,
- Services aux clients
- Accessibilité & Développement durable.

Chaque point affecté à chaque critère permet de calculer le nombre de points total à atteindre pour chaque logement selon la catégorie de classement visée.

Pour obtenir le classement en Meublé de Tourisme, il suffit d'atteindre le nombre de points obligatoires & optionnels définis dans la grille de classement pour la catégorie demandée, à savoir :

Et respectivement 5%, 10%, 20%, 30%, 40% des points à la carte applicables pour les catégories 1*, 2*, 3*, 4* et 5*.

Ces informations sont disponibles sur le site internet de **Atout France** : www.atout.france.fr

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
(Source : arrêté du 24 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

	CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
	Prérequis								
	Un logement meublé d'une pièce d'habitation destiné à accueillir une ou deux personnes doit avoir une surface minimale de 9m² lorsque la cuisine est séparée ou d'au moins 12m² lorsqu'il existe un coin cuisine	PRQ	/	PRQ	PRQ	PRQ	PRQ	PRQ	
	Chapitre 1 : Equipements et aménagements								
	1.1. Aménagement général								
	Surfaces de l'habitation								
	Surface de base minimum d'un logement composé d'une seule pièce d'habitation pour une ou deux personnes (studio ou T1)			12m²	14m²	18m²	20m²	26m²	Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3*, 4* et 5*).
	Surface moyenne minimum de la (des) chambre(s) supplémentaire(s) à additionner avec la ligne du dessus			7m²	8m²	9m²	NA	NA	Surface exigée pour une 1 à 2 personnes (à partir du T2). La hauteur sous plafond ne peut être inférieure à 1,80m pour la mesure des surfaces. Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7m² (uniquement pour les catégories 1*, 2* et 3*).
	Surface minimum de la (des) chambre(s) supplémentaire(s) à additionner avec la ligne du dessus			NA	NA	NA	10m²	12m²	Surface exigée pour une 1 à 2 personnes (à partir du T2). La hauteur sous plafond ne peut être inférieure à 1,80m pour la mesure des surfaces.
	Surface additionnelle de la pièce d'habitation par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes par pièce d'habitation, dans la limite de 4 personnes de 1* à 4* et dans la limite de 3 personnes en 5*)			3m²	3m²	3m²	3m²	3m²	En 1*, 2*, 3*, 4* : Il est toléré un maximum de quatre couchages par pièce d'habitation. En 5* : Il est toléré un maximum de trois couchages par pièce d'habitation.
1	Surface totale minimum (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	X	5	X	X	X	X	X	Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Pour les catégories 1*,2* et 3* seulement, et pour les logements T2 et plus, les surfaces habitables requises peuvent être globalisées (réparties différemment par pièce) hors sanitaires dans la limite de 7m² minimum par pièce.
2	Surface totale majorée	O	1 à 5	O	O	O	O	O	Bonification de 1 point par tranche de 20 % de surface supplémentaire (de 1 à 5 points). Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Le critère peut être validé indépendamment du précédent.
	Equipement électrique de l'habitation								
3	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	X	1	X	X	X	X	X	
4	Tous les éclairages du logement fonctionnent et sont en bon état	X	3	X	X	X	X	X	
	Téléphonie et communication								
5	Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	O ou NA	1	O	O	O	O	O	Téléphone en commun non accepté. Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable.
6	Accès internet par un réseau local sans fil (WiFi)	X ou O ou NA	2	O	X	X	X	X	Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable.
7	Accès internet filaire avec câble fourni	O ou NA	2	O	O	O	O	O	Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable.
	Télévision et équipement hi-fi								
8	Télévision à écran plat avec télécommande	X ou O	2	O	X	X	X	X	
9	Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT	X ou O	2	O	O	O	X	X	
10	Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	X ou O	1	O	O	O	O	X	
11	Radio	X ou O	2	O	O	X	X	X	
12	Enceinte connectée	X ou O	1	O	O	O	O	X	
13	Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	X ou O	2	O	O	O	O	X	
	Equipements pour le confort du client								
14	Occultation opaque : extérieure ou intérieure dans chaque pièce comportant un couchage principal	X	3	X	X	X	X	X	
15	Le logement est équipé de double vitrage	X ou O ou NA	3	O	O	O	X	X	Ce critère est non applicable en cas d'impossibilité architecturale et/ ou impossibilité locale justifiée.
16	Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement	X ou NA	5	X	X	X	X	X	Un système de chauffage présent dans toutes les pièces d'habitation y compris la (ou les) salle(s) d'eau. Sauf exception justifiée par le climat (DROM-COM), alors le critère est non applicable.
17	Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	X ou O ou NA	3	O	O	O	O	X	Sauf Saint Pierre et Miquelon et haute montagne (>1000 mètres d'altitude) alors le critère est non applicable. A vérifier par tout moyen.

18	Machine à laver le linge pour les logements de 4 personnes et plus	X ou O	3	O	O	X	X	X	Pour les catégories 1 et 2 *, équipement pouvant être commun à plusieurs logements, avec accès indépendant, libre et gratuit. Pour les catégories 3, 4 et 5 étoiles, lave-linge privatif obligatoire - tolérance dans un local privatif extérieur au logement.
19	Séche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus	X ou O ou NA	2	O	O	O	X	X	Pour les catégories 1, 2 et 3 étoiles, équipement pouvant être commun à plusieurs logements avec accès indépendant et accessible librement et gratuitement. Pour les catégories 4 et 5 étoiles, sèche-linge privatif obligatoire - tolérance dans un local privatif extérieur au logement. Sauf exception justifiée par le climat (DROM-COM), alors le critère est non applicable.
20	Etendoir ou séchoir à linge à l'intérieur du logement	X	2	X	X	X	X	X	
21	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent)	X	3	X	X	X	X	X	
22	Fer et table à repasser	X ou O	2	O	O	X	X	X	
	Mobiliers								
23	Placards ou éléments de rangement dans le logement	X ou NA	3	X	X	NA	NA	NA	
24	Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation	X ou O	3	O	O	X	X	X	Obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3*, 4* et 5*.
25	Présence d'une table et d'assises correspondant à la capacité d'accueil du logement	X	4	X	X	X	X	X	
26	Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté(s) à la capacité d'accueil	X ou NA	3	X	X	X	X	X	Le critère devient non applicable s'il n'y a pas de séjour.
27	Présence d'une table basse	X ou NA	1	X	X	X	X	X	Le critère devient non applicable dans le cas de studios.
	1.2. Aménagement des chambres								
	Literie								
	Lit(s) pour une personne :								
	- Largeur			80 cm	90 cm	90 cm	90 cm	90 cm	
	- Longueur			190 cm	190 cm	190 cm	200 cm	200 cm	
	Lit(s) pour deux personnes :								
	- Largeur			140 cm	140 cm	140 cm	160 cm	160 cm	
	- Longueur			190 cm	190 cm	190 cm	200 cm	200 cm	
28	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	X	4	X	X	X	X	X	Tolérance pour : - lits superposés (80cmx190cm) - lits jumeaux ou lits gigogne (80cmx190cm) pouvant être assemblés en lit double de 160 cm - canapé-lits convertibles (130cmx190cm) - uniquement pour les studios de catégorie 1* et 2* - lits escamotables pour les studios (toutes catégories)
29	Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité	O	2	O	O	O	O	O	La densité doit être supérieure à 30 kg/m3 ou équivalent. L'épaisseur doit être minimum de 21 cm.
30	Présence d'oreiller(s) en quantité suffisante	X	2	X	X	X	X	X	Un oreiller par personne pour les catégories 1* et 2*. Deux oreillers par personne pour les catégories 3*, 4* et 5*.
31	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	2	X	X	X	X	X	Les plaids sont autorisés pour valider le critère dans les DROM-COM.
32	Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles	X	2	X	X	X	X	X	
	Equipements et mobiliers (dont électriques)								
33	Eclairage en-tête de lit par personne avec interrupteur individuel	X	2	X	X	X	X	X	
34	Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit	X ou O	2	O	O	O	X	X	
35	Présence d'une prise de courant libre située près du lit	O	1	O	O	O	O	O	
36	Présence d'une table de chevet par personne	X ou O	2	O	O	X	X	X	
	1.3. Equipements et aménagement des sanitaires								
	Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements jusqu'à (inclus) :			**6 pers.**	**6 pers.**	**6 pers.**	**6 pers.**	**4 pers.**	
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement	X	2	X	X	X	X	X	
38	Une salle d'eau privative avec accès indépendant dans un espace intérieur au logement	X	3	X	X	X	X	X	
39	Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche	X ou NA	3	X	X	X	NA	NA	
40	Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire et une douche	X ou O	2	O	O	O	X	X	Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm
41	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	X ou NA	2	X	X	X	X	NA	Toilette sèche acceptée.
42	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau	X ou O	2	O	O	O	O	X	Toilette sèche acceptée.

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
(Source : arrêté du 24 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

	Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements à partir de X personnes :			**7 pers.**	**7 pers.**	**7 pers.**	**7 pers.**	**5 pers.**	
43	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	X ou NA	5	X	X	X	X	X	Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable en 1,2,3,4* Pour les logements de moins de 5 personnes, ce critère est non applicable en 5*. Si toutes les chambres sont équipées de salles d'eau, alors le critère est validé. Le critère peut être validé si cette deuxième salle d'eau n'a pas d'accès indépendant; uniquement si la première salle d'eau (jusqu'à 6 personnes) a bien un accès indépendant.
44	Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche	X ou NA	3	X	X	X	X	X	Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable en 1,2,3,4*. Pour les logements de moins de 5 personnes, ce critère est non applicable en 5*.
45	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	X ou NA	2	X	X	X	X	X	Toilette sèche acceptée. Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable en 1,2,3,4* Pour les logements de moins de 5 personnes, ce critère est non applicable en 5*.
	Equipements salle(s) d'eau								
46	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	X ou O	2	O	O	X	X	X	
47	Présence de produits d'accueil	X ou O	3	O	O	X	X	X	
48	Une prise de courant libre à proximité du miroir	X ou O	2	O	X	X	X	X	
49	Patère(s) ou porte-serviettes	X	1	X	X	X	X	X	
50	Sèche-serviettes électrique	X ou O	2	O	O	O	O	X	
51	Miroir de salle de bain	X	2	X	X	X	X	X	
52	Miroir en pied	X ou O	2	O	O	O	X	X	
53	Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir	X	2	X	X	X	X	X	
54	Espace(s) de rangement supplémentaire(s)	X ou O	2	O	O	X	X	X	
55	Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant	X ou O	1	O	O	X	X	X	Un deuxième sèche-cheveux est exigé dans le logement à partir de 7 personnes.
	1.4. Equipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine								
	Bac(s) à laver								
56	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur	X	3	X	X	X	X	X	
	Appareils de cuisson								
	Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus)			2 foyers	2 foyers	4 foyers	4 foyers	4 foyers	
	Table de cuisson pour logement à partir de 5 personnes			4 foyers	4 foyers	4 foyers	4 foyers	4 foyers	
57	Nombre de foyers respectés	X	3	X	X	X	X	X	Pour les exigences d'une plaque à 4 foyers, si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis.
58	Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz	O	2	O	O	O	O	O	
59	Four ou mini-four	X	3	X	X	X	X	X	
60	Four à micro-ondes	X ou O	2	O	X	X	X	X	
61	Ventilation ou ventilation mécanique contrôlée	X	4	X	X	X	X	X	Il est entendu par "ventilation" une aération naturelle dans la cuisine ou le coin cuisine.
62	Hotte aspirante	O	2	O	O	O	O	O	
	Vaisselle et matériels de cuisson								
63	Quantité de vaisselle de table non dépareillée minimum par personne : - 2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, 2 assiettes creuses, 2 assiettes à dessert, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs	X	3	X	X	X	X	X	
64	Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne	X ou O	1	O	O	O	X	X	
65	Equipement minimum pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 2 casseroles, 1 poêle, 1 fait-tout, 1 tire-bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 moule à tarte et/ou moule à gâteau, 1 ouvre-boîte, 1 économe, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumoir, 1 spatule, 1 fouet	X	3	X	X	X	X	X	
66	Au moins deux équipements de petit-électroménager	X ou O	2	O	X	X	X	X	
67	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	O	3	O	O	O	O	O	

	Autres matériels								
68	Cafetière	X	2	X	X	X	X	X	
69	Machine à expresso	X ou O	2	O	O	O	X	X	
70	Bouilloire	X ou O	1	O	X	X	X	X	
71	Grille-pain	X ou O	1	O	X	X	X	X	
72	Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes	X ou O	2	O	O	O	X	X	
73	Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 personnes	X ou O	2	O	O	X	X	X	
74	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	X	4	X	X	X	X	X	110 litres pour deux personnes, 10 litres en plus par occupant supplémentaire.
75	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	X ou O	2	O	O	X	X	X	
76	Poubelle fermée avec couvercle	X	1	X	X	X	X	X	
	1.5. Environnement et extérieurs								
	Ascenseurs								
77	Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée	X ou NA	4	X	X	NA	NA	NA	Sauf contrainte locale ou architecturale. Si le logement est situé en rez-de-chaussée, alors lorsque le critère est obligatoire il devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1er et 3ème étage, alors lorsque le critère est obligatoire il devient optionnel.
78	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	X ou O ou NA	4	O	O	X	X	X	Sauf contrainte locale ou architecturale. Pour les catégories 1* et 2*, les points se cumulent avec ceux du critère précédent. Si le logement est situé en rez-de-chaussée, alors lorsque le critère est obligatoire il devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1er et 2ème étage, alors lorsque le critère est obligatoire il devient optionnel.
	Parking voiture								
79	Emplacement(s) à proximité	X ou NA	4	X	X	X	X	X	En cas de contrainte locale le critère est non applicable.
80	Emplacement(s) privatif(s)	X ou O ou NA	3	O	O	X	X	X	En cas de contrainte locale le critère est non applicable.
81	Garage ou abri couvert privatif	O	2	O	O	O	O	O	
	Balcon, loggia, terrasse, jardin								
82	Logement avec balcon, loggia ou veranda (3m² minimum)	O	2	O	O	O	O	O	
83	Logement avec terrasse ou jardin privé (8m² minimum)	O	3	O	O	O	O	O	Cour intérieure aménagée tolérée.
84	Logement avec parc ou jardin (50m² minimum)	O	4	O	O	O	O	O	200m² minimum quand il est commun à d'autres logements
85	Présence de mobilier de jardin privatif propre et en bon état	O	2	O	O	O	O	O	
86	Mise à disposition d'une plancha extérieure et/ou d'un barbecue extérieur	O	2	O	O	O	O	O	
	Equipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement								
87	Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	X ou O	2	O	O	O	X	X	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété.
88	Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	O	O	O	O	O	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété.
89	Piscine extérieure ou intérieure	O	2	O	O	O	O	O	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété.
90	Piscine extérieure ou intérieure chauffée	O	2	O	O	O	O	O	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété.
91	Existence de rangement(s) pour équipement sportif	O ou NA	1	O	O	O	O	O	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. NA si localisation non adaptée.
	Environnement								
92	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine)	O	2	O	O	O	O	O	
93	Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport	O	3	O	O	O	O	O	Accès situé à 1km maximum.
94	Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun	O	3	O	O	O	O	O	Accès situé à 1km maximum.
	1.6. Etat et propreté des installations et des équipements								
95	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Le sol, le plafond, la paroi de douche (ou rideau de douche) et les murs sont propres et en bon état (absence de moisissures, saletés, traces de calcaire, cheveux...). Absence de carrelage cassé et de revêtement abimé.
96	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de papier peint abîmé et déchiré, de carrelage cassé, de moquette tâchée, de traces de moisissures...
97	Le mobilier est propre et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Absence de mobiliers cassés, déboités et sales.
98	La literie est propre et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Ensemble constitué par matelas et sommier. Absence de tâches, de trous, de décoloration.
99	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Absence d'équipements cassés, déboités et sales. Absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de carrelage cassé, de traces de moisissures...

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
(Source : arrêté du 24 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

	Chapitre 2 : Services aux clients								
	2.1. Qualité et fiabilité de l'information client								
100	Mise à disposition de brochures d'informations locales et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère	X	3	X	X	X	X	X	
101	Mise à disposition d'un livret d'accueil	X ou O	2	O	O	X	X	X	
	2.2. Les services proposés								
102	Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant	X ou O	3	O	X	X	X	X	
103	Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client	X ou O	2	O	O	O	X	X	
104	Existence d'une boite à clé ou système équivalent	O	2	O	O	O	O	O	
105	Draps de lit proposés systématiquement par le loueur	X	2	X	X	X	X	X	
106	Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur	X	2	X	X	X	X	X	
107	Linge de table	X ou O	2	O	O	X	X	X	
108	Lits faits à l'arrivée proposés sytématiquement par le loueur	X ou O	2	O	O	O	X	X	
109	Matériel pour bébé à la demande	X ou O	2	O	O	X	X	X	
110	Service de ménage proposé systématiquement	X ou O	2	O	X	X	X	X	
111	Présence de produits d'entretien	X	2	X	X	X	X	X	
112	Adaptateurs électriques	X ou O	2	O	O	O	X	X	
113	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement	X ou O	2	O	O	O	X	X	
114	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère	X ou O	1	O	O	O	X	X	
115	Animaux de compagnie admis	O	2	O	O	O	O	O	
	Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable								
	3.1. Accessibilité								
	Information, sensibilisation								
116	Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information	X	2	X	X	X	X	X	
	Autres services								
117	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	O	2	O	O	O	O	O	
118	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	O	2	O	O	O	O	O	
119	Présence de WC avec barre d'appui	O	2	O	O	O	O	O	
120	Largeur de toutes les portes adaptées	O	2	O	O	O	O	O	Minimum 0,77 mètre (passage utile).
121	Document accessible mis à disposition	X	1	X	X	X	X	X	Si le meublé est labellisé Tourisme et Handicap, le critère est validé.
122	Obtention du label Tourisme et Handicap	O	3	O	O	O	O	O	
	3.2. Développement durable								
123	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	X	3	X	X	X	X	X	
124	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	O	1	O	O	O	O	O	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.
125	Borne de recharge pour les véhicules électriques	O	2	O	O	O	O	O	
126	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	X	3	X	X	X	X	X	
127	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	O	1	O	O	O	O	O	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.
128	Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement	X ou NA	1	X	X	X	X	X	Si l'immeuble ou la commune n'a pas mis en place un système de tri sélectif alors le critère est non applicable.
129	Existence d'un composteur	O	1	O	O	O	O	O	
130	Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	X	2	X	X	X	X	X	
131	Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	O	2	O	O	O	O	O	
132	Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement	X	1	X	X	X	X	X	
133	Obtention d'un label environnemental	O	3	O	O	O	O	O	Les labels autorisés pour valider le critère sont les labels recommandés par l'ADEME.

Critères obligatoires	**X**
Critères " à la carte "	**O**
Critères " non applicables "	**NA**
Critères " obligatoires non compensables "	**X ONC**

www.pro.portovecchio-tourisme.corsica

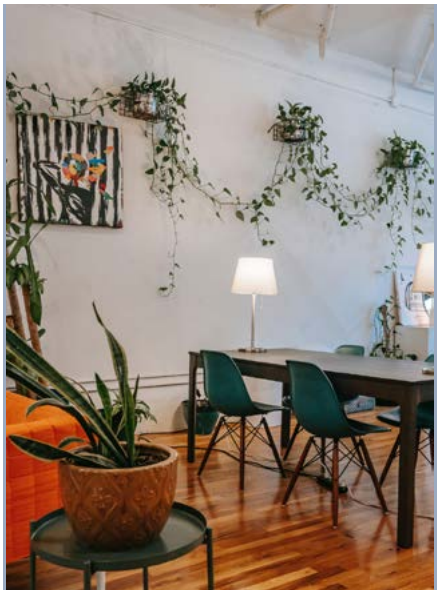

OT PORTIVECHJU
04 95 70 09 58
Rue du Maréchal Leclerc
20137 Porto-Vecchio
accueil@oti-sudcorse.com
www.portovecchio-tourisme.corsica